Football : les joueurs musulmans pourront bientôt interrompre des rencontres pour aller égorger leur mouton

écrit par Messin Issa | 5 avril 2023





Football : Les joueurs musulmans pourront bientôt interrompre des rencontres pour aller égorger leur mouton

Le débat autour de l'interdiction faite aux arbitres d'interrompre une rencontre pour permettre aux joueurs musulmans de rompre le jeûne du ramadan augure d'une islamisation soutenue et accélérée du football français.

Cette islamisation est déjà en marche depuis plus de trois décennies, mais se limite, jusqu'à présent, à des

récitations de versets coraniques (dans la posture d'un musulman soumis), au début d'une rencontre et à des remerciements à Allah par des prosternations après un but marqué.

Le « cas » du ramadan n'est pas vraiment inquiétant. Le ramadan, c'est un mois par an et on ne joue pas tous les jours. Actuellement, en France, la rupture du jeune intervient à 20:25. Il y a bien des matchs à cette heure-ci (toutes divisons confondues), mais pas vraiment nombreux.

En plus, rompre le jeûne ne signifie pas que le joueur va rentrer chez lui pour se goinfrer. On peut rompre le jeûne avec une gorgée d'eau et une datte sans quitter le terrain et sans même que le public s'en aperçoive.

Il en est autrement des prières. Sur les cinq prières de la journée, trois ont lieu dans l'après-midi et en début de soirée, des prières qui coïncideront obligatoirement, dans un cas ou un autre, avec le temps de jeu. Et une prière, ça prend du temps entre les ablutions et la prière proprement dite.

Si un joueur quitte le terrain pour une prière, il ne faut pas s'attendre à le revoir avant 10 minutes.

Et puis il y a la fête du mouton, « l'Aïd Al fitr ». La plus grande fête pour les musulmans, même si elle ne se fête pas de la même manière dans tous pays islamiques. L'immolation d'un mouton n'est pas observée partout au sein de la « Oumma », la nation islamique.

Les joueurs de football musulmans pourront-ils, un jour, interrompre une rencontre pour aller égorger un mouton ?

Ce serait, pourrait-on dire, un cas isolé vu que « l'Aïd Al fitr » n'est célébré qu'une fois par an, mais on n'a pas besoin de justifications pour accorder aux musulmans ce qu'ils désirent.

L'immolation du mouton intervient le matin. Au Maroc, par exemple, les musulmans doivent attendre que le roi, Commandeur des croyants, préside le rituel de l'égorgement et la prière de l'Aïd, avant de procéder à l'abattage de leurs bêtes.

Les bêtes sont égorgées à domicile.

Des égorgeurs professionnels vont de maison en maison pour offrir leurs services à ceux qui ne maîtrisent pas cet art.

Vers midi, on commence déjà à préparer des brochettes de foie du mouton qui, sacrifié pour la foi d'Allah, doit déjà bêler d'allégresse au Paradis.

Les choses se passent autrement dans les pays en voie d'islamisation où l'abattage se fait dans des abattoirs officiels. Les musulmans doivent s'y rendre avec leurs bêtes, les enregistrer et les livrer au staff de l'abattoir. Et attendre qu'on leur remette leur bête parfaitement dénudée, nettoyée et prête à aller au feu.

L'attente peut durer plusieurs heures. Une fois livrée, la bête est ramenée à la maison et dépecée. Tout ceci peut prendre une journée entière. Si donc un joueur interrompt une rencontre pour aller égorger le mouton, c'est pour plusieurs heures. Les spectateurs n'ont qu'à attendre.

Certes, il y a peu de chances que cette fête intervienne pendant un match de football, mais un joueur musulman pourrait pouvoir refuser d'aller à un entraînement ou de prendre part à un déplacement lors de cette fête. Sans encourir de sanctions.

Quand les joueurs musulmans auront acquis le droit d'interrompre un match pour rompre le jeûne et pour aller prier, ils pourront le faire pour aller s'occuper de leur mouton. Mais ce ne sera que pour un certain temps. Les matchs de football (ou autres) seront bientôt, par la force des choses, tout simplement interdits pendant les fêtes musulmanes.

Les musulmans ne vont pas s'arrêter là.

L'interruption du travail au moment de la rupture du jeûne s'appliquera bientôt à tous les musulmans, que ce soit dans les services publics ou privés (transports, police, armée, pompiers, pharmacies, garages...).

Puis à tous les mécréants.

Messin'Issa